



**Conseil
Municipal**

du
05/04/2017

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 23/03/2017

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Bruno MICHEL**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
09**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2015
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2015
A la porte de la Mairie

Annexes :

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE CINQ AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames BOHN Christelle, VINCENT Marie-Thérèse.

Messieurs BAUGEY Florimond,
BOURGOIS Michel, MICHEL Bruno, POUGET Jean-Pierre, MILLOT Pierre-Edouard, ROYER André,

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS:**

BAGUET Nathalie
DUARTE SERRA Jean
WAII Mariam

Pouvoir donné à :

VINCENT Marie-Thérèse
MILLOT Pierre-Edouard

**Service de l'eau potable
Budget 2017**

Rapporteur: Le Maire

Je vous invite à prendre connaissance du projet de budget primitif 2017, du service de distribution de l'eau potable annexé à la présente délibération.

Concernant la section d'exploitation :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de 31 176 € et se décomposent comme suit :

- Les amortissements estimés à 4 576 €.
- Les charges de gestion courante, constituées pour l'essentiel par les achats d'eau et notre participation au syndicat du Breuchin, estimées à 18 303 €
- Les charges financières pour un montant de 857 €.
- La redevance pollution reversée à l'agence de l'eau pour un montant estimé à 2 800 €.

L'équilibre financier de cette section est assuré par les ventes d'eau pour un montant estimé à 23 900 €, les reprises de subventions estimées à 4 576 € et la reprise du résultat 2016 d'un montant de 651 €

Concernant la section d'investissement :

Les dépenses sont arrêtées à hauteur de **11 982 €** et comprennent :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 4 025 €
- La reprise de subventions estimées à 4 576 €
- La poursuite des opérations de mise aux normes des branchements d'eau pour un montant de 3 381 €

L'équilibre financier de cette section est assuré par :

- Les amortissements pour un montant de 8 301 €
- Le report de l'exercice 2016 pour un montant de 3 681 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte le budget primitif de l'eau potable 2017 proposé par le Maire et annexé à la présente délibération.

Décision :	Exprimées	10
	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour	10

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Bruno MICHEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

A Villeparois le